

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N°du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : Délivrance d'une main-levée d'hypothèque (ex-caisse foncière).

Conditions d'obtention

Avoir remboursé le montant total du principal du prêt et les intérêts.

Pièces à fournir

- Demande écrite
- Certificat de propriété
- Copie du contrat du prêt
- Quittances de paiement en original

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
1) présentation de la demande appuyée d'un dossier	- Le demandeur	De 1 à 2 mois
2) Constitution et transmission du dossier au Ministre des finances	- Direction générale de la comptabilité publique	
3) Transmission du dossier au premier Ministère	- Direction générale de la comptabilité publique	
4) Délivrance de la main-levée	- Direction générale de la comptabilité publique	

Lieu de dépôt du dossier

Service : Bureau d'ordre de la direction générale de la comptabilité publique
Adresse : 36 Rue de Marseille 1001 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : direction générale de la comptabilité publique
Adresse : 36 Rue de Marseille 1001 Tunis

Délai d'obtention de la prestation

De 1 à 2 mois

Références législatives et/ou réglementaires

Loi N°59-185 du 21 Juillet 1959 .

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE

SICAD

Guide du Citoyen

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre de En date du
Tel que modifié par l'arrêté en date du
(Jort N°du

Organisme : Direction Générale de la Comptabilité Publique .
Domaine de la prestation : Comptabilité publique .
Objet de la prestation : Attestation de dépôt de fonds à la Trésorerie Générale de Tunisie

Conditions d'obtention

L'intéressé doit :

- avoir déposé des fonds à la Trésorerie Générale de Tunisie
- ou être bénéficiaire des fonds déposés
- ou leur ayants cause
- ou en vertu d'un ordre du juge dans les autres cas

Pièces à fournir

- 1) Demande écrite comportant :
 - les références de la quittance pour les sommes déposées à la Trésorerie Générale de Tunisie
 - ou de l'avis de règlement pour les sommes déposées dans les Recettes des Finances.
- 2) Timbre fiscal de 1 dinar

Étapes de la prestation	Intervenants	Délais
1) Présentation de la demande	- L'intéressé	De 1 à 7 jours
2) Délivrance de l'attestation de dépôt	- Le Trésorier Général de Tunisie	

Lieu de dépôt du dossier

Service : la Trésorerie Générale de Tunisie
Adresse : 10, Avenue Habib Thameur 1069 Tunis

Lieu d'obtention de la prestation

Service : la Trésorerie Générale de Tunisie
Adresse : 10, Avenue Habib Thameur 1069 Tunis

Délai d'obtention de la prestation

De 1 à 7 jours

Références législatives et/ou réglementaires

- Article 465 du code des procédures civiles et commerciales .
- Code des droits d'enregistrement et de timbre article 117 le n°10 du 2^{ème} paragraphe .
- Décret N°96-262 du 14 Février 1996 .